

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Arrêté Municipal concernant l'ouverture et la fermeture de la station,
n° 2023-25

Le Maire de la Commune de Métabief

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212.1 et suivants,
- Vu les pouvoirs de police du Maire et notamment les articles L.2213.1 et suivants,
- Vu, la demande du Syndicat Mixte pour l'Aménagement, le Développement et l'Exploitation Touristique du Mont d'Or en date du 8 novembre 2023,

ARRETE

Article 1^{er} :

Pour la saison d'hiver 2023-2024, la station de METABIEF, sera ouverte

- du samedi 9 décembre 2023 au dimanche 24 mars 2024

à condition toutefois que l'enneigement des pistes soit suffisant

Article 2 :

L'ouverture des remontées mécaniques devra se faire dans le respect de la réglementation en vigueur, compte tenu, notamment du plan de sobriété énergétique.

Article 3 :

L'utilisation d'engins motorisés pour l'accès aux refuges et restaurants d'altitude est interdite sur les itinéraires de desserte aux heures d'ouverture du domaine skiable.

En dehors de cet horaire, leur circulation pourra être autorisée dans les conditions de l'article 5 de l'arrêté n° 2020-21 relatif à la sécurité sur les pistes de ski alpin.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Pontarlier
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades des Hôpitaux-Neufs
- M. le Président du Syndicat Mixte du Mont d'Or
- ATSU 25

Fait à Métabief, le vendredi 17 novembre 2023

le Maire,



Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2023

Application agréée E.legalite.com